



INFORMATIONS MUNICIPALES

MAREIL-LE-GUYON

Juillet 2008

LE MOT DU MAIRE

Les élections municipales de mars sont maintenant derrière nous. Je suis heureux de la confiance renouvelée des Mareilloises et des Mareillois. Les conseillers municipaux et moi-même avons à cœur de travailler pour le bien de tous et de faire progresser la qualité de vie dans notre village. Le conseil municipal de Mareil-le-Guyon a voté le budget 2008 dans ce sens et a validé la poursuite des travaux d'amélioration de notre cadre de vie déjà entamés lors du précédent mandat.

Ainsi une première partie de la Grande Rue verra prochainement la disparition des fils électriques et des poteaux en bois ou en béton. Le projet d'enfouissement des réseaux aériens est en effet en cours de montage pour un démarrage au deuxième semestre 2008.

D'autre part, un projet d'élargissement de l'entrée de la ruelle des Prés et de réfection de son revêtement dégradé est en cours d'élaboration. Ce projet devrait faciliter l'entrée et la sortie de cette voie, mettre un terme aux problèmes de stationnement qui gênent parfois le travail des éboueurs et améliorer les conditions de passage des piétons.

La commission communication, quant à elle, « planche » sur le futur site Internet de la commune, qui devrait voir le jour fin septembre, début octobre si tout va bien. Il permettra aux internautes de prendre connaissance des informations et des activités intra ou extra-municipales.

Côté festivités et vie associative, rappelons que la Fête du Village a eu lieu le soir du 21 juin dans le hangar de Rémy Gousson, route de la Garenne. Quant à la kermesse annuelle de notre école maternelle, elle s'est déroulée samedi 31 mai avec grand succès. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont assuré le succès de ces manifestations.

Les vacances scolaires approchent, et avec les beaux jours nous apprécions les promenades sur les chemins ou le long de la rivière, ainsi que les activités dans nos cours ou jardins. Je souhaite rappeler que, pour le bien-être de tous, les travaux bruyants (tondeuses et autres engins mécaniques) ainsi que l'usage de motos ou scooters pétaradants sont à proscrire le dimanche et les jours fériés.

Je rappelle également aux propriétaires de chiens, et notamment de chiens classés dangereux, que ces animaux doivent être tenus en laisse et muselés sur la voie publique. Il en va de la sécurité de chacun et plus particulièrement de nos jeunes enfants.

A toutes et à tous, je souhaite de bons moments pour l'été qui s'annonce.

Daniel LEBAR
Maire de Mareil-le-Guyon

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, élu le 9 mars 2008, se compose des personnes suivantes

Daniel LEBAR, maire, 53 ans, ingénieur du bâtiment

Jean-Pierre DECROIX, 1^{er} adjoint,
58 ans, journaliste

Anne-Marie SUILLEROT, 2^{ème} adjoint,
59 ans, responsable d'un service hospitalier

Colette DE GAVRE, conseiller,
69 ans, retraitée

Patricia DORNIER-SADOC, conseiller,
48 ans, ingénieur technico-commerciale

Dominique JOUIN, conseiller,
55 ans, maître-distillateur

Michel LOMMIS, conseiller,
59 ans, directeur général d'une PME

Marc MASSARD, conseiller,
51 ans, agriculteur

Cecile MILWARD, conseiller,
36 ans, responsable juridique

Simone SEIGNEUR, conseiller,
42 ans, assistante de direction

Marc TOUBOUL, conseiller,
43 ans, consultant en sécurité informatique

VOS REPRESENTANTS DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Notre commune a adhéré à des syndicats intercommunaux (SI), créés pour alléger les charges que représentent certains services. Chaque commune est représentée par deux titulaires, quel que soit le nombre de ses habitants. Mareil-le-Guyon n'est donc pas désavantagé par rapport aux plus importantes. Une rubrique dans le futur site Internet relatara les principaux débats qui animent ces syndicats.

SIEED : SI d'Evacuation et d'Elimination des Déchets

Titulaires : *Jean-Pierre Decroix – Marc Massard*

SIDOMPE : SI pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie

Titulaires : *Jean-Pierre Decroix – Marc Massard*

SIVOM : SI à Vocation Multiple (gestion de la piscine de Montfort)

Titulaires : *Dominique Jouin - Anne-Marie Suillerot*

SICESMA : SI du Centre de Secours de Montfort-l'Amaury

Titulaires : *Daniel Lebar – Michel Lommis*

SIVOS : SI à Vocation Spéciale (gestion de l'école maternelle)

Titulaires : *Simone Seigneur - Anne-Marie Suillerot (Présidente)*

SIARNC : SI d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château

Titulaires : *Daniel Lebar – Dominique Jouin*

SIRYAE : SI de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau

Titulaires : *Colette De Gavre – Marc Massard*

SIE : SI d'Electricité

Titulaires : *Daniel Lebar – Michel Lommis*

SITERR : SI de Transport des Elèves de la région de Rambouillet

Titulaires : *Patricia Dornier-Sadoc – Marc Touboul*

SIAMS : SI d'Aménagement de la Mauldre Supérieure et de ses affluents

Titulaires : *Jean-Pierre Decroix – Marc Massard*

SMEUA : Syndicat Mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan Montfort

Titulaires : *Michel Lommis – Cécile Milward*

LE BUDGET 2008 DE LA COMMUNE

Lors du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 14 avril, le budget primitif 2008 a été voté à l'unanimité. Celui-ci s'élève à 673 904,38 €. Ce budget s'équilibre comme suit.

Dépenses et recettes de Fonctionnement :

Charges à caractère général, de personnel, financières exceptionnelles et de gestion courante de la commune, virement à la section Investissement, dotations impôts et taxes...

318 754,44 €

La gestion rigoureuse ainsi que la maîtrise des charges ont permis de transférer environ 102 000 € en section Investissement.

Dépenses et recettes d'Investissement :

355 149,94 €

La section Investissement prévoit de continuer les actions mises en place par le dernier conseil municipal (voirie, enfouissement des réseaux...). De nouveaux programmes sont prévus pour l'année 2008 (sécurité routière, travaux sur

bâtiments publics, la Maison du Village, l'aménagement de la mairie, le cimetière, l'église, le site internet...).

Le financement de ces investissements pourra se faire en partie par le biais des subventions et des participations des différents acteurs (Etat, Région, Département...).

Le taux d'imposition des taxes locales

(Habitation, Foncières ...) voté par le conseil municipal est maintenu pour la dixième année consécutive. Il est inférieur à la moyenne du département.

Taxe d'Habitation : 6,55%

Taxe Foncier Bâti : 9,50%

Foncier non bâti : 36,59%

Taxe Professionnelle : 8,92 %

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFORT. CA SE PRECISE...

En Ile-de-France, plus de 80% des communes font partie à ce jour d'une communauté de communes. En effet, l'Etat incite fortement les communes à se regrouper au sein de communauté de communes afin de partager ressources, moyens et compétences.

Une communauté de communes, c'est quoi ?

C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Et pour notre village ?

Le projet de communauté de communes du pays de Montfort devrait regrouper 23 communes autour de Montfort-l'Amaury, dont Mareil-le-Guyon. Cette communauté de communes permettrait par exemple de partager la gestion d'équipements culturels et sportifs tels qu'une médiathèque, des actions sociales (logements sociaux, centres

de loisirs sans hébergement...). En revanche, le POS (plan d'occupation des Sols) ou le PLU (Plan Local d'Urbanisme) resterait sous la responsabilité de chaque commune.

C'est pour quand ?

Le projet qui est discuté depuis quelques années, se précise. Il devrait devenir une réalité d'ici à deux ans. Le conseil municipal devra alors élire son ou ses représentants au sein du conseil de la communauté de communes pour défendre les intérêts de notre village.

« Cœur d'Yvelines », un exemple près de chez nous

Cette communauté de communes regroupe Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, St-Germain de la Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon et Villiers-St-Frédéric (<http://www.coeur-yvelines.fr>)

DES METIERS ENTRE CIEL ET TERRE

Vous êtes âgé de 16 à 29 ans et êtes à la recherche d'une orientation, d'une formation ou d'un emploi. Sachez que l'Armée de l'Air recrute dans des domaines aussi variés que la restauration, les télécommunications, la mécanique, la sécurité-protection et 21 autres métiers, en proposant des formations qualifiantes et rémunérées.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter directement le Bureau de Recrutement de l'Armée de l'Air à Versailles au 01.39.53.76.10 ou par courriel bai.versailles@recrutement.air.defense.gouv.fr

LA PREFECTURE RECRUTE DES VOLONTAIRES

La préfecture des Yvelines a besoin de linguistes bénévoles pour aider à l'organisation des secours, soit à l'avant sur le terrain (contact avec les victimes de nationalité étrangère), soit à l'arrière pour l'information du public au sein de la cellule « information du public ».

Les langues suivantes sont recherchées :

- Polonais, Russe, Tchèque,
- Espagnol, Portugais,

RECENSEMENT

Dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire de leurs 16 ans, les jeunes ont l'obligation de se présenter à la Mairie de leur domicile pour pro-céder au recensement militaire. Pour cela, ils doivent se munir :

- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ;
- du livret de famille ;
- d'un justificatif de domicile.

Il leur sera délivré une attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux examens (baccalauréat) ou concours publics. Ils seront informés également de leur convocation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

- Arabe ou Berbère,
- Anglais, Allemand.

Ces volontaires (administratifs, associatifs ou même du secteur privé) seront formés à l'occasion des exercices organisés par les pouvoirs publics et intégrés dans les plans de secours.

Si vous êtes intéressé, contactez :

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile au : 01.39.49.78.18

ETAT CIVIL – ANNEE 2008**Mariages**

LE 25 AVRIL 2008,

Robin LECAT et Julie VINCENT

Le 24 MAI 2008,

Frédéric JAGLA et Alexandra REMION

Décès

LE 23 AVRIL 2008

Jean-Claude DENEUX

MAIRIE DE MAREIL-LE-GUYON

6, rue de l'Hirondelle
78490 Mareil-le-Guyon
Tél. 01 34 86 11 03
Fax : 01 34 86 91 94

HORAIRE D'OUVERTURE :

Le lundi de 16 à 19 heures
Les mardi et jeudi de 9 à 11 heures

A L'ECOUTE DES MAREILLOIS

Les élus de Mareil tiennent une permanence le samedi de 10 à 11h30